



## **DÉCLARATION SNES/FSU CAPA AVANCEMENT CPE DU 21 DECEMBRE 2017**

Tout d'abord, nous aimerions exprimer la lassitude pour les fonctionnaires que nous sommes d'être les boucs émissaires des différentes politiques gouvernementales. Il ne suffisait pas de reporter les effets du PPCR, mais il a fallu aussi faire renaître le jour de carence, porté à trois jours par le Sénat il y a peu, ou encore, ne pas compenser l'augmentation de la CSG. A ce stade, il s'agit d'une volonté délibérée de nuire, de maltraiter les agents à défaut d'avoir l'énergie d'aller chercher l'argent là où il se cache, à moins, que nous n'ayons à faire qu'à des postures idéologiques, mesquines et électoralement intéressées !

Cette CAPA d'avancement sans rendez-vous de carrière, nous laisse penser que les années se suivent et malheureusement finissent par se ressembler. Il s'agit toujours de rendez-vous ratés. On peut se demander comment, après avoir perdu en 15 ans deux mois de salaire, les CPE sur le terrain, comme leurs collègues, continuent d'exercer avec conviction leurs missions, à ne pas compter trop souvent leur temps et trop souvent pris dans des difficultés quotidiennes de plus en plus aiguës.

L'avancement est devenu le seul moyen pour les agents de maintenir leur pouvoir d'achat. Pouvoir d'achat qui reste en berne comme le moral des CPE lorsqu'ils observent la manière dont ils sont traités. Dans le cadre de l'évaluation, si les agents demandaient des comptes quant à l'engagement du ministère à leur donner aussi les moyens de réaliser au mieux leur missions, peut-être obtiendraient-ils enfin des politiques réfléchies à l'aune des personnels et des élèves et non le développement d'algorithmes financiers en guise de politique éducative ou de réforme du système éducatif.

Dans le détail de la nouvelle carrière qui nous est proposée, puisque nouvelle carrière il y a encore malgré toutes les vicissitudes, des questions d'importance demeurent. Le placage du texte fonction publique, où des grades fonctionnels existent réellement, voit la classe exceptionnelle être réservée à une infime minorité. Les CPE, sauf enseignement prioritaire, ne pourront qu'être concernés à la marge. Mais, surtout, cela concernera des arrivants d'académies où l'enseignement prioritaire a une importance quantitative forte. Ces collègues, plutôt jeunes, obéreront les possibilités de promotions assez vite. Il est inévitable de ne pas passer par un statut dérogatoire pour les corps appartenant à notre ministère. Nous y reviendrons lors de la CAPA classe exceptionnelle, notamment sur la question du profilage du premier vivier.

Sur les rendez-vous de carrière eux-mêmes, les modalités ne sont pas encore forcément intériorisées par la profession. Les grilles paraissent artificielles, les items peuvent cependant garantir un cadre de référence. Il reste que la question d'une évaluation objective et transparente n'apparaît pas clairement réalisable. De fait, trop souvent les CPE subissent l'interprétation de leurs missions, l'idée qui est faite de leur fonction, par certains chefs d'établissements, voire des IPR, en lieu et place d'un accompagnement respectueux des textes et des réalités du métier. Il est à craindre, que les confusions ne perdurent sans un corps d'inspection issue du corps des CPE, et dont le travail sera l'accompagnement des seuls CPE lors de visites conseils n'ayant pas de lien direct avec l'avancement.

Afin d'anticiper sur les prochaines CAPA, il nous semblerait opportun et utile à notre travail de représentants du personnel de pouvoir disposer d'un fichier mis à jour de l'avancement de l'ensemble des collègues y compris au rythme « normal ».

Par ailleurs, les services rectoraux ont su faire face au travail d'importance généré par le reclassement au 1<sup>er</sup> septembre des personnels et la mise en place des rendez-vous de carrière. Cela n'a pas dû se faire sans mal. Nous tenions à leur dire notre soutien.

Pour finir, nous rappellerons que le SNES continuera de porter les revendications suivantes :

- le rétablissement du calendrier PPCR,
- le déblocage du point d'indice,
- un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice,
- son indexation sur les prix et le coût réel de la vie,
- une revalorisation salariale compensant la perte du pouvoir d'achat sur la décennie écoulée,
- la suppression des deux temps d'accélération existant encore,
- le retour à un passage accéléré pour les premiers échelons,
- l'instauration d'un rythme unique d'avancement équivalent aux durées du grand choix qui existaient précédemment.

Les élus SNES/FSU : Tonio VITORINO – Sophie MORATA – Daniel LABOURET – Dominique ROBERT – Stéphanie MATHIEU – François GALBRUN,